

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

IDENTIFICATION DU MÉLANGE:  
DÉNOMINATION COMMERCIALE:  
**SYNTIUM 7000 0W-40**  
Code commercial: 1838  
Numéro d'enregistrement N/A

#### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

USAGE RECOMMANDÉ :  
Huile moteur.  
USAGES DÉCONSEILLÉS :  
Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux spécifiés sans avis préalable d'un expert.

#### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FOURNISSEUR:  
PETRONAS LUBRICANTS ITALY S.P.A.  
Via Santena 1  
10029 Villastellone (Torino) - ITALY  
Tel: +39 01196131 Fax: +39 0119613313

CONTACT DU RESPONSABLE CHARGE DES DONNEES DE SECURITES DU PRODUIT:  
Informations sur la conformité de la législation [info-regulation.eu@pli-petronas.com](mailto:info-regulation.eu@pli-petronas.com)

#### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Pavia Poison Centre - IRCCS Maugeri Foundation, Italy (24/24 h, 7/7 d) +39 0382 24444  
Numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS



#### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux.  
EFFETS PHYSICO-CHIMIQUES NOCIFS SUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT :  
Aucun autre danger

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Attention

CODE	DESCRIPTION
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
CODE	DESCRIPTION
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

$\mu$ 3-thio-1,2:1,3:2,3-tris( $\mu$ -disulfido-k2S)-1,2,3-tris(dialkyldithiocarbamate)-triangulotrimolybdenum(IV) dialkyldithiocarbamate

Peut déclencher une réaction allergique.

Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue:

Aucun

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONFORMÉMENT À L'ANNEXE XVII DE REACH ET SES AMENDEMENTS SUCCESSIFS:

Aucune

### 2.3. AUTRES DANGERS

Aucun ingrédient PBT n'est présente

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1. SUBSTANCES

N.A.

### 3.2. MÉLANGES

Additifs dispersés dans huile hautement raffiné (minéral et/ou synthétique)

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

QUANTITÉ	DÉNOMINATION	N° IDENTIFICATIO N	CLASSIFICATION	NUMÉRO D' ENREGISTREMENT
----------	--------------	-----------------------	----------------	--------------------------------

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 OW-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



30.0-40.0 %	Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	CAS:68037-01-4 EC:500-183-1	Asp. Tox. 1, H304	01-2119486452-34
20.0-30.0 %	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	CAS:64742-54-7 EC:265-157-1	Asp. Tox. 1, H304, DECLL(*)	01-2119484627-25
1.0-2.0 %	Zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate)	CAS:93819-94-4 EC:298-577-9	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119543726-33
0.1-1.0 %	$\mu$ 3-thio-1,2:1,3:2,3-tris( $\mu$ -disulfido-k2S)-1,2,3-tris(dialkyldithiocarbamate)-triangulotrimolybdenum(IV) dialkyldithiocarbamate	EC:457-320-2	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	01-0000019337-66
15.0-20.0 %	Not dangerous oils			

(\*)DECLL Les huiles minérales contenues dans ce produit sont sévèrement raffinées et contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO, d'après la méthode IP 346 et ne sont donc pas classifiées comme substances cancérigènes selon le règlement 1272/2008 CE, note L. La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 "Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde", Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Phrases R, phrases H et liste d'abréviations : voir en-tête 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### EN CAS D'INGESTION :

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Rincer la bouche et obtenir de l'attention médical.

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer abondamment avec de l'eau pendant un minimum de 10 minutes en maintenant bien ouverts les yeux. Retirer les lentilles de contact si elles sont faciles à enlever. Obtenir de l'attention médicale en cas de développement ou persistance de douleur ou rougeurs de la peau. En cas de contact avec le produit chaud, rincer abondamment avec de l'eau pour refroidir. Consulter immédiatement un médecin afin de déterminer la condition des yeux et le traitement à suivre.

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever les vêtements et les chaussures souillés et rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

#### EN CAS D'INHALATION :

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs ou de brumes, éloigner la personne affectée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir de l'attention médicale si nécessaire.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



Consulter le chapitre 11.  
Irritation des yeux  
Dommages aux yeux

### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Consulter le chapitre 4.1.  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit ne présente pas de risques particuliers d'incendie. En cas d'incendie utiliser des extincteurs ou d'autres dispositifs d'extinction pour incendies de classe B : mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche, eau nébulisée, sable, terre.

Refroidir avec de l'eau les emballages non touchés par l'incendie mais exposés à la chaleur qui est dégagée, pour éviter la possible explosion.

Ne pas utiliser un jet d'eau. Utiliser le jet d'eau seulement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

MOYENS D'EXTINCTION QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Ne pas respirer les fumées de combustion car des composés dangereux peuvent résulter de l'incendie.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter l'ingestion du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux, en portant des vêtements de protection. Éviter de respirer les fumées et les aérosols.

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



Les surfaces sur lesquelles le produit a été déversé peuvent devenir glissantes.  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Éviter la présence de flammes et/ou étincelles près de la perte ou des déchets produits. Ne pas fumer.  
Endiguer en cas de dispersions importantes de produit et absorber ce qui a été dispersé. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériels inertes absorbants. Récupérer avec des palettes après absorption du solvant et transférer dans des récipients appropriés. Éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter l'ingestion accidentelle. Éviter le contact direct et répété avec la peau et les yeux. Éviter la formation de vapeurs et de brouillards. Utiliser dans un lieu bien aéré. Ne pas fumer ou utiliser des flammes libres pendant l'usage ; éviter le contact avec étincelles ou d'autres possibles sources d'allumage. Ne pas conserver dans des récipients ouverts dans les lieux de travail, afin d'éviter la formation de vapeurs à élevée concentration. Ne pas boire ni manger pendant l'emploi.

### 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conserver le produit dans des récipients originaux, bien fermés et stockés afin d'assurer le contrôle des éventuelles pertes. Stocker dans un lieu frais, à l'abri et loin de toute source de chaleur et de l'exposition directe des rayons solaires, en accord avec la législation en vigueur en matière de sécurité. Garantir une ventilation appropriée des locaux. Garder loin des flammes ou étincelles et éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Consulter la liste d'utilisations autorisées au chapitre 1.2.

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

#### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

OEL: brouillards d'huile - TLV/TWA (8 h) : 5 mg/m<sup>3</sup> - TLV/STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>

Aucune donnée disponible

#### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

##### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Éviter la formation de brouillard et de particules en suspension par l'intermédiaire de systèmes locaux de ventilation ou d'aspiration, ou autres précautions obligatoires. Mettre en place toutes les précautions obligatoires pour éviter la pénétration du produit dans l'environnement (par ex. systèmes d'aspiration, bassins de récupération, etc.).

##### PROTECTION DES YEUX:

Porter des lunettes de sécurité lorsqu'il y a la possibilité d'entrer en contact avec le produit. Si nécessaires d'autres indications, se référer à la norme CEN-EN 166.

##### PROTECTION DE LA PEAU:

Porter des vêtements de travail et des tabliers en matériel approprié ; changer immédiatement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Si d'autres indications sont nécessaires, se référer à la norme CEN\_UN 14605 (qui a substitué les normes CEN\_EN 465-466-467).

Maintenez un niveau raisonnable d'hygiène personnelle.

##### PROTECTION DES MAINS:

Porter des gants de travail constitué de matériaux résistants (par exemple néoprène, nitrile). Aux premiers signes d'usure ils devraient être remplacés. Le choix du type de gants et la durée de leur utilisation devront être décidé de l'employeur sur la base du travail qui prévoit l'utilisation du produit et en tenant compte des indications des producteurs et de la législation en vigueur sur les équipements de protection individuels (norme CEN-UN 347). Porter les gants seulement avec les mains pr

##### PROTECTION RESPIRATOIRE:

Pas nécessaire en conditions normales d'emploi. Dans le cas où les limites d'exposition recommandé sont dépassées, utiliser des masques avec cartouches pour vapeurs organiques et brouillards (par exemple masque à carbones actifs).

##### CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Consulter les mesures d'ordres technique et les chapitres 6.2, 6.3, 7.2, 12 et 13.

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

#### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

CHEMICAL-PHYSICAL PROPERTY	VALUE	METHOD
ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE	
ASPECT ET COULEUR	VISQUEUX	
ODEUR	PAS IMPORTANT	
SEUIL D'ODEUR	PAS IMPORTANT	
PH	N.A.	

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



POINT DE FUSION/CONGÉLATION	N.A.	
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION	300 °C (572 °F)	( ASTM D1120 )
POINT ÉCLAIR	200 °C (392 °F)	( ASTM D92 )
VITESSE D'ÉVAPORATION LIMITE SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION	N.A.	
DENSITÉ DES VAPEURS	N.A.	
PRESSION DE VAPEUR	N.A.	
DENSITÉ	0.846 G/CM3	
HYDROSOLUBILITÉ	INSOLUBLE	( ASTM D4052 )
SOLUBILITÉ DANS L'HUILE	N.A.	
COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)	N.A.	
TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE	N.A.	
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	N.A.	
KINEMATIC VISCOSITY AT 100°C	12.9 CST	ASTM D445
KINEMATIC VISCOSITY AT 40°C	N.A.	
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	N.A.	
PROPRIÉTÉS COMBURANTES	N.A.	
INFLAMMATION SOLIDES/GAZ	N.A.	

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

CHEMICAL-PHYSICAL PROPERTY	VALUE	METHOD
PROPRIÉTÉS CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES DE SUBSTANCES	N.A.	
MISCIBILITÉ	N.A.	
CONDUCTIBILITÉ	N.A.	

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Lire attentivement toutes les informations dans les autres sections du chapitre 10.

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 OW-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Non probable en conditions normales d'utilisation.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Le produit doit être maintenu loin des sources de chaleurs. En tout cas, il est recommandé de ne pas dépasser le point d'inflammabilité.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Substances fortement oxydantes, bases et acides forts.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone, composés du soufre, du phosphore, d'azote et hydrogène sulfuré.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

#### CONTACT AVEC LA PEAU:

Le produit, même s'il contient des substances sensibilisantes pour la peau, ne résulte pas classé. Des contacts directes répétés et prolongés peuvent causer, dans certains cas, irritations et dermatites.

Dans une personne la dermatite allergique pourrait ne pas se manifester au début mais seulement après plusieurs jours ou semaines de contacts fréquents et prolongés.

A la suite de la sensibilisation, mêmes des exposition à de petites quantités de matériel peuvent causer localement oedème et érythème.

#### CONTACT AVEC LES YEUX:

Le produit est irritant.

#### INHALATION:

L'exposition prolongée aux vapeurs et brumes du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

#### INGESTION:

Le produit ingéré peut provoquer irritation du système digestif, avec apparition de symptômes digestifs anormales et des troubles intestinales.

#### CANCEROGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### MUTAGENICITE:

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### TOXICITE POUR LA REPRODUCTION:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

### 12.1. TOXICITÉ

#### Informations écotoxicologiques:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

#### List of Eco-Toxicological properties of the product

Aucune donnée disponible

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Données sur la biodégradabilité du produit pas disponibles.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Comme la dispersion dans l'environnement peut entraîner la contamination de la matrice environnementale (terre, sous-sol, eaux de surface et eaux souterraines), ne pas libérer dans l'environnement.

### 12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Non disponible.

Aucun ingrédient PBT n'est présente

### 12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun effet connu.

## **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, éviter les dispersions du produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts, galeries ou cours d'eau. Respecter la législation en vigueur en matière de protection de la pollution des eaux et du sol. Eliminer le produit épuisé avec les récipients en les remettant aux entreprises spécialisées et autorisées, en respectant la législation locale ou nationale en

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 OW-40

Fiche du  
révision 1

26/5/2015



vigueur.

Le produit usagé doit être considéré comme déchets spéciaux à classer en conformité avec la directive 2008/98/CE et la législation relevante sur les déchets.

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

#### 14.1. UN NUMBER

N/A

#### 14.2. NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES

ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

#### 14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

ADR-Classe: N/A

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

#### 14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

ADR-Groupe d'emballage: N/A

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

#### 14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Quantité d'ingrédients toxiques: 0.00

Quantité d'ingrédients hautement toxiques: 0.00

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

#### 14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A

ADR Tunnel Restriction Code: N/A

Air (IATA) :

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 OW-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



IATA-Avion de passagers: N/A  
IATA-Avion CARGO: N/A  
IATA-Etiquette: N/A  
IATA-Sub risque: N/A  
IATA-Erg: N/A  
IATA-Dispositions particulières: N/A

### Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A  
IMDG-Note de rangement: N/A  
IMDG-Sub risque: N/A  
IMDG-Dispositions particulières: N/A  
IMDG-Page: N/A  
IMDG-Etiquette: N/A  
IMDG-EMS: N/A  
IMDG-MFAG: N/A

### 14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

N.A.

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

---

### 15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Règlement 1272/2008 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes - concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges - et d'après les adaptations conséquentes aux progrès techniques et scientifiques.

Règlement 790/2009 CE, amendement du règlement 1272/2008 CE en raison de son adaptation au progrès techniques et scientifiques, concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges

Directive 1999/45/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses

Règlement 1907/2006 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement 453/2010 UE modifiant le règlement 1907/2006 CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

Directives 89/391/CE, 89/654/CE, 89/655/CE, 89/656/CE, 90/269/CE, 90/270/CE, 90/394/CE, 90/679/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs

Directive 98/24/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 1991/156/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec la législation nationale, concernant les déchets

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du  
révision 1

26/5/2015



Directives CE et législation nationale concernant la protection de l'environnement (air, eau, sol)  
Règlement 648/2004/CE concernant les détergents.

Directive 2003/105/CE, amendement de la directive du conseil 96/82/CE, et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DIRECTIVES 82/501/CE, 96/82/CE (SEVESO BIS), 2003/15/CE (SEVESO TER) :

N.A.

CLASSE ALLEMANDE DE DANGER POUR L'EAU.

N.A.

RESTRICTIONS LIÉES AU PRODUIT OU AUX SUBSTANCES CONTENUES CONFORMÉMENT À L'ANNEXE XVII DE LA RÉGLEMENTATION (CE) 1907/2006 (REACH) ET SES MODIFICATIONS SUCCESSIVES:

Restrictions liées au produit:                   Aucune

RESTRICTIONS LIÉES AUX SUBSTANCES CONTENUES:                   Aucune

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS - COV =                   N.A.

### 15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

ÉVALUATION DE L'INNOCUITÉ DES PRODUITS CHIMIQUES:

Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique n'est pas encore disponible.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

---

Fiche conforme aux critères de l'annexe I du règlement 453/2010 UE ainsi qu'au règlement 1272/2008 CE et la directive 99/45/CE et modifications subséquentes.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées sans consulter avant le Service Technique.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les pratiques d'hygiène industrielle et en accord avec la législation en vigueur.

Les informations présentes dans cette fiche de sécurité sont basés sur les connaissances actuelles à notre disposition. Elles fournissent des indications sur le normes de sécurité et sur le correct usage du produit, et sont fournies sans aucune garantie concernant des utilisations spécifiques.

Remarque sur l'en-tête 3, phrases R et expressions H :

CODE	DESCRIPTION
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 OW-40

Fiche du  
révision 1

26/5/2015



H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
AND: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA  
BCF: Facteur de Concentration Biologique  
BEI: Indice Biologique d'Exposition  
BOD: Demande Biochimique en Oxygène  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CAV: centre antipoison  
CE: Communauté Européenne  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques  
COD: Demande Chimique en Oxygène  
COV: Composés Organiques volatils  
CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.  
CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses  
DSD: Directive sur les Substances Dangereuses  
EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale  
ECHA: Agence européenne des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ES: Scénario d'Exposition  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IARC: Centre international de recherche sur le cancer  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique  
KAFH: Tenir à l'écart de la chaleur  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

# Fiche de Données de Sécurité

## SYNTIUM 7000 0W-40

Fiche du 26/5/2015  
révision 1



LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Packaging Instruction

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.